

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 1<sup>er</sup> février 2016, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller  
Jean-Simon Landry, conseiller  
Éric Caron, conseiller  
Mathieu Lapointe, conseiller  
Normand Parr, conseiller  
Mme France Leblanc, conseillère**

**Quorum : le quorum est constaté.**

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.**

**16-02-35 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 1<sup>er</sup> février 2016 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

**16-02-36 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 11 janvier 2016 soit adopté, tel que proposé.

**16-02-37 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 25 JANVIER 2016**

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 25 janvier 2016 soit adopté, tel que proposé.

**16-02-38 COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2016**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2016, au montant total de 994 764,29 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 janvier 2016.

---

Michelyne Leblanc, trésorière

**16-02-39 APPROBATION - FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU 31 JANVIER 2016**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'état des activités d'investissement au 31 janvier 2016, au montant de 584 305,81 \$, soit approuvé tel que présenté.

**16-02-40 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE PRÉVENTION INCENDIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer, dans son plan de mise en œuvre du schéma, vise la mise à niveau et l'uniformité régionale en matière de réglementation en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, les municipalités sont tenues d'adopter des mesures réglementaires en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les pouvoirs de réglementation conférés à la municipalité, notamment par la Loi sur les compétences municipales;

POUR CES MOTIFS,

Monsieur Jean-Simon Landry donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement de prévention incendie dans le cadre du programme de schéma de couverture de risques.

**16-02-41 DÉROGATION MINEURE (506, BOULEVARD PERRON - LOT 3 547 348) - CONSULTATION PUBLIQUE ET DÉCISION DU CONSEIL**

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : Une personne a voulu se faire entendre sur la propriété.

CONSIDÉRANT QUE la demande en dérogation mineure pour l'immeuble se situant au 506, boulevard Perron, lot 3 547 348 du cadastre du Québec, qui consiste à accepter la marge de recul avant pour un agrandissement de la maison qui serait de 3,5 mètres, alors que le règlement de zonage prévoit une marge avant minimale de 4,00 mètres;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'espace autre que vers le nord pour l'agrandissement de la maison;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise de la route est assez large dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement ne nuira pas aux voisins;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion qui s'est tenue le 21 janvier 2016;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure en ce qui concerne la marge de recul avant pour un agrandissement de la maison qui serait de 3,5 mètres, alors que le règlement de zonage prévoit une marge avant minimale de 4,00 mètres, pour l'emplacement se situant au 506, boulevard Perron, lot 3 547 348 du cadastre du Québec.

**16-02-42 DEMANDE DE P.I.I.A. – 348, ROUTE ST-LOUIS (LOT 3 886 969)**

CONSIDÉRANT les plans déposés, tels qu'exigés par le règlement numéro 2011-195 (P.I.I.A. Chalets), pour l'agrandissement du bâtiment situé au 348, route St-Louis, lot 3 886 969 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les plans proposés respectent les objectifs et les critères du règlement 2011-195 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion qui s'est tenue le 21 janvier 2016, a recommandé au conseil municipal d'accepter les plans déposés;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte les plans déposés, tels qu'exigés par le règlement numéro 2011-195 (P.I.I.A. Chalets), pour l'agrandissement du bâtiment situé au 348, route St-Louis, lot 3 886 969 du cadastre du Québec.

**16-02-43                    PROLONGEMENT DE LA RUE COMEAU – DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Carleton-sur-Mer (Ville) désire réaliser un projet de développement résidentiel dans le secteur de la rue Comeau;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis de ce projet ont été préparés par Norda-Stelo inc.;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) doit autoriser la réalisation du projet en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville accepte les plans et devis préparés par Norda-Stelo inc. et autorise ce dernier à transmettre les documents au MDDELCC ainsi qu'à présenter une demande d'autorisation en son nom.

QUE la Ville s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation accordée et mandate Norda-Stelo inc. à préparer et à signer cette attestation.

**16-02-44                    ÉDITION 2016 DU FESTIVAL LA VIRÉE – CAUTIONNEMENT**

ATTENDU QUE Maximum 90, promoteur du festival La Virée, a fait parvenir une demande de cautionnement à la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville), advenant un déficit supérieur à 7 000 \$, pour l'édition 2016 du festival;

CONSIDÉRANT QUE le festival La Virée, qui se déroule à Carleton-sur-Mer depuis maintenant 15 ans, est un festival bien ancré dans la communauté et qu'il fait rayonner le patrimoine vivant par la musique, le conte et la danse traditionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le festival La Virée est l'unique festival majeur de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT la disparation de la Conférence régionale des élus (CRÉ) et du Centre local de développement (CLD), qui étaient deux partenaires majeurs du festival La Virée;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QU' advenant un déficit supérieur à 7 000 \$ pour l'édition 2016 du festival La Virée, la Ville accepte de cautionner un montant maximal de 10 000 \$ supplémentaire. Ce cautionnement sera en vigueur du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 1<sup>er</sup> mars 2017.

QUE la Ville devra avoir accès aux états financiers de Maximum 90 en cas de besoin de vérifications.

QUE M. Danick Boulay, directeur général et greffier, soit mandaté pour la signature des documents relatifs à cette caution.

QUE Maximum 90 poursuive ses démarches auprès de la MRC d'Avignon afin d'obtenir du financement pour la tenue du festival et que toute somme provenant de la MRC d'Avignon sera déduite du cautionnement.

#### **AUTRE SUJET**

Il n'y a pas eu d'autre sujet ajouté à l'ordre du jour.

#### **16-02-45 PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la présente séance ordinaire sera ajournée au mercredi 3 février, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

#### **TOUR DE TABLE DU CONSEIL**

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

#### **PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

Seize personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

#### **16-02-46 LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 29, monsieur Mathieu Lapointe propose de lever la séance.

Accepté.